KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie - La Défense

Co-entreprise de Transport d'Électricité S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
Co-entreprise de Transport d'Électricité S.A.
69 - 71 rue de Miromesnil - 75008 Paris
Ce rapport contient 28 pages

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie - La Défense

Co-entreprise de Transport d'Électricité S.A.

Siège social : 69 - 71 rue de Miromesnil - 75008 Paris
Capital social : €.2 700 009 247,50

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Coentreprise de Transport d'Électricité S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Notes 3.2.2 « Méthodes d'Évaluation » ,4.1 « Actif immobilisé » et 5.1 « Tableau des filiales et participations »

Risque identifié	*Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*
Au 31 décembre 2018, la valeur nette des titres de participation de RTE S.A. s'élève à 8 200 millions d'euros. Comme indiqué dans la note 3.2.2 « Méthode d'évaluation », les titres de participation sont valorisés à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur comptable d'origine. A la clôture de l'exercice, la valeur des titres de participation est rapprochée d'une estimation à la valeur d'inventaire. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire peut être estimée en prenant en compte plusieurs critères tels que la quote-part de la situation nette détenue, les perspectives de rentabilité et le potentiel économique de la filiale considérée. L'évaluation des titres de participation requiert donc l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer et des hypothèses retenues pour estimer la valeur d'inventaire. Compte tenu de la quote-part que représentent les titres de participation au bilan (98%) et de la sensibilité aux hypothèses sur lesquelles se	Nos travaux ont notamment consisté à : - Analyser, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de la valeur d'inventaire des titres de participation déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ; - obtenir le rapport du cabinet tiers indépendant concernant les simulations de la juste valeur de l'investissement dans CTE au 31 décembre 2018 pour estimer la valeur de réalisation des titres de CTE, et donc celle de RTE en ajustant de la valeur de l'endettement net de CTE ; - analyser l'intégrité logique du modèle de valorisation et la cohérence des données d'entrée avec les hypothèses de la trajectoire de RTE ; - apprécier la cohérence des conclusions formulées par le rapport du cabinet tiers indépendant ;

fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.	- apprécier l'analyse multi-critères effectuée par la direction qui confirme la valeur retenue ; - apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes annexes aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Coentreprise de Transport d'Électricité S.A. par les statuts de la société C25 datant de décembre 2010 pour le cabinet KPMG et par l'Assemblée Générale du 1er juin 2017 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG était dans la 8ème année de sa mission sans interruption dont une année depuis que les titres ont été admis aux négociations sur un marché réglementé, et le cabinet Mazars dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce

et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 8 février 2019
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jacques-François Lethu
Associé

Paris La Défense, le 8 février 2019
Mazars

Francisco Sanchez
Associé

CTE

Société anonyme au capital de 2 700 009 248 euros.

Siège social : 69 -71 RUE DE MIROMESNIL 75008 PARIS

529 313 652 R.C.S. PARIS

COMPTES ANNUELS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

1-BILAN 3
1.1 BILAN ACTIF 4
1.2 BILAN PASSIF 5
2-COMPTE DE RESULTAT 6
2.1 COMPTE DE RESULTAT 7
3-TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 9
3.1 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 10
3-ANNEXE 11
3.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 12
3.2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES 13
3.2.1 Principes comptables 13
3.2.2 Méthodes d'évaluation 13
4-INFOS BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 14
4.1 ACTIF IMMOBILISE 15
4.2 AUTRES CREANCES 15
4.3 DISPONIBILITES 15
4.4 CAPITAUX PROPRES 16
4.4.1 Capital Social 16
4.4.2 Acompte sur dividendes 16
4.4.3 Résultat de l'exercice 16
4.5 DETTES FINANCIERES 16
4.6 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES 17
4.7 CHIFFRE D'AFFAIRES 17
4.8 RESULTAT D'EXPLOITATION 17
4.9 RESULTAT FINANCIER 18
4.10 RESULTAT EXCEPTIONNEL 18
4.11 IMPOT SUR LES BENEFICES 18
5-ENGAGEMENTS FINANCIERS 19
5.1 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 20
5.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 21
5.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 21
5.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN 21

1 - BILAN

1.1 BILAN ACTIF

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles				
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	8 200 000 000		8 200 000 000	8 200 000 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières	***8 200 000 000***		***8 200 000 000***	***8 200 000 000***
Total Actif Immobilisé (II)	***8 200 000 000***		***8 200 000 000***	***8 200 000 000***
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	8 204 896		8 204 896	
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	***8 204 896***		***8 204 896***	
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	17 948 590		17 948 590	162 046 254
TOTAL Disponibilités	***17 948 590***		***17 948 590***	***162 046 254***
Charges constatées d'avance				
Total Actif Circulant (III)	***26 153 486***		***26 153 486***	***162 046 254***
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)	23 971 800	-2 970 431	21 001 370	22 981 645
Ecarts de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	***8 250 125 286***	***-2 970 431***	***8 247 154 855***	***8 385 027 899***

1.2 BILAN PASSIF

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	2 700 009 248	2 700 009 248
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 516 399 374	2 700 000 003
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	10 160 755	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
TOTAL Réserves	**10 160 755**	
Report à nouveau	-99 407 467	-162 861 369
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**171 298 574**	**203 215 101**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	***5 298 460 483***	***5 440 362 982***
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	2 940 320 209	2 944 284 167
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL Dettes financières	***2 940 320 209***	***2 944 284 167***
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 858	380 750
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 243 305	
TOTAL Dettes d'exploitation	***8 374 163***	***380 750***
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	***2 948 694 372***	***2 944 664 917***
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	***8 247 154 855***	***8 385 027 899***

2 - COMPTE DE RESULTAT

2.1 COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Chiffres d'affaires nets				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 057 871	13 331 564
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation – sur immobilisations – Dotations aux amortissements				
Dotations d'exploitation – sur immobilisations – Dotations aux provisions				
Dotations d'exploitation – Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Dotations d'exploitation – Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				440
Total des charges d'exploitation (II)			***1 057 871***	***13 332 004***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-1 057 871	-13 332 004
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			223 424 185	241 821 427
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			***223 424 185***	***241 821 427***
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 980 276	990 155
Intérêts et charges assimilées			49 049 056	24 284 167
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			***51 029 331***	***25 274 322***
RÉSULTAT FINANCIER			172 394 854	216 547 105
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			171 336 983	203 215 101

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

COMPTE DE RESULTAT (suite)		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels (VII)			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles (VIII)			
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		38 409	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	***223 424 185***	***223 424 185***	***241 821 427***
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	***52 125 611***	***52 125 611***	***38 606 326***
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		***171 298 574***	***203 215 101***

3 - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

2.2 - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en euros)	**2018**	**2017**
Opérations d'exploitation :		
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	**171 336 983**	**203 215 101**
Amortissements, provisions et variations de juste valeur	1 980 276	990 155
Produits et charges financiers	49 049 056	24 284 167
Résultat de sortie des immobilisations		
Variation du besoin en fonds de roulement net	(250 995)	268 880
Flux de trésorerie nets générés par l'exploitation	**222 115 325**	**228 758 304**
Frais financiers nets décaissés	(53 013 000)	
Impôts sur le résultat payés		
Versement suite à la décision de la Commission Européenne (1)		
Flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles	**169 102 325**	**228 758 304**
Opérations d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Variations d'actifs financiers		(133 333 333)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	**0**	**(133 333 333)**
Opérations de financement :		
Emissions d'emprunts		2 896 028 200
Remboursements d'emprunts		(2 820 000 000)
Dividendes versés	(313 200 000)	(158 800 406)
Subventions d'investissement		
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	**(313 200 000)**	**(82 772 206)**
Produits financiers sur trésorerie et équivalents de trésorerie		
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(144 097 675)**	**12 652 765**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	162 046 254	149 393 490
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**17 948 579**	**162 046 254**

3 - ANNEXE

Les comptes clos au 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le conseil d'administration.

La SOCIETE CTE est une société anonyme (SA). Elle a été immatriculée au RCS de Paris le 15 avril 2011 et a déclaré commencer son activité en 2014.

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'acquisition et la détention des titres de la société RTE Réseau de Transport d'Electricité, société anonyme dont le siège social est situé Immeuble WINDOW, 7C place du Dôme, 92073 PARIS LA DEFENSE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 619 258 ("RTE");

- et, généralement, de toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation et en stimuler le développement.

Le siège social de la SOCIETE CTE est situé au 69/71 rue de Miromesnil à Paris 75008.

3.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Confirmation de la notation (A-, Stable) de CTE par l'agence Standard&Poor's

Le 31 mai 2018, l'agence de notation Standard&Poor's a publié son analyse annuelle relative à CTE et confirmé la notation au niveau A- avec une perspective stable, attribuée à CTE depuis le 6 juin 2017.

Rejet du pourvoi par la Cour de Justice de l'Union Européenne dans le cadre du contentieux RAG

L'annexe aux statuts de la société CTE prévoyait que l'action de préférence 4 donne droit, en cas de restitution RAG, à un dividende préciputaire. La décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne rendue le 13 décembre 2018 rejette le pourvoi formé dans le cadre de ce contentieux et vient donc clôturer définitivement ce dossier.

Convention d'intégration fiscale

A partir du 1er janvier 2018, CTE est maison mère du périmètre d'intégration fiscale du Groupe CTE (CTE+RTE). La convention fiscale mentionne que l'impôt supporté par RTE SA correspond à une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquence de l'ensemble des droits à imputation dont RTE SA aurait bénéficié en l'absence d'intégration fiscale.

3.2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.2.1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2014-03 modifié des nouveaux règlements ANC applicables à la clôture.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.2.2 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les titres immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur comptable d'origine. La valeur d'inventaire des titres immobilisés est appréciée en fonction de la quote-part de la situation nette détenue (éventuellement retraitée), des perspectives de rentabilité et du potentiel économique de la filiale considérée.

La méthode utilisée pour déterminer la Valeur Nette Comptable des titres sortis de l'actif est la méthode du FIFO.

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont provisionnées en fonction des risques évaluées.

La méthode d'évaluation n'a pas été modifiée par rapport à l'exercice précédent.

4 - INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE RESULTAT

4.1 ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations financières sont composées des éléments suivants :

Rubriques €	31/12/2017	Augmentations	Diminution	31/12/2018
Participations Créances rattachées à des participations Autre Immobilisations financières	8 200 000 000			8 200 000 000
Immobilisations financières brutes	**8 200 000 000**			**8 200 000 000**
Proivisions				
Immobilisations financières nettes	**8 200 000 000**			**8 200 000 000**

Le tableau des filiales et participations est disponible au paragraphe 5.1 "Tableau des filiales et des participations".

4.2 AUTRES CREANCES

Rubriques €	31/12/2018	31/12/2017
Clients Factures à établir		
Client et comptes rattachés - valeur brute		
Provisions sur clients et comptes rattachés		
Clients et comptes rattachés - valeur nette		
Avances et acomptes versés Charges constatées d'avance Autres créances	8 204 896	
Autres créances et compte de régularisation - valeur brute	**8 204 896**	
Amortissements et provisions sur autres créances		
Autres créances et compte de régularisation - valeur nette	**8 204 896**	
Créances et comptes rattachés - valeur nette	**8 204 896**	

Les autres creéances correspondent à la différence entre l'impôt sur les sociétés et les acomptes versés par RTE.

4.3 DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2018, les disponibilités présentent un montant de 17 948 590 euros.

4.4 CAPITAUX PROPRES

€	31/12/2017	Affectation du résultat N-1 en Capitaux Propres	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	Mouvement sur le capital social	31/12/2018
Capital social ou individuel	2 700 009 248					2 700 009 248
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 700 000 003				-183 600 629	2 516 399 374
Ecarts de réévaluation						
Réserve légale		10 160 755				10 160 755
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves						
Report à nouveau	-162 861 369	193 054 346	-129 600 443			-99 407 466
Résultat de l'exercice	203 215 101	-203 215 101		171 298 574		171 298 574
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
TOTAL CAPITAUX PROPRES	***5 440 362 982***	***0***	***-129 600 443***	***171 298 574***	***-183 600 629***	***5 298 460 483***

4.4.1 Capital Social

Le capital social s'élève à 2 700 009 248 euros, réparti en 1 080 003 698 actions et 1 action de préférence (non convertie) d'une valeur nominale de 2,50 euros, elles-mêmes détenues comme suit :

- EDF 541 081 852 actions ordinaires et 1 action de préférence
- La Caisse des Depôts et Consignations 322 921 105 actions ordinaires
- CNP ASSURANCES 216 000 741 actions ordinaires

Le capital social est intégralement libéré.

4.4.2 Acompte sur dividendes

Sur décision du Conseil d'Administration en date du 14 février 2018, la société SOCIETE CTE a versé un deuxième acompte sur dividendes 2018 de 21 600 074 euros. Sur décision du Conseil d'Administration en date du 23 juillet 2018, la société SOCIETE CTE a versé un acompte sur dividendes 2019 de 108 000 370 euros.

4.4.3 Résultat de l'exercice

La société a dégagé un résultat bénéficiaire pour l'exercice 2018 d'un montant de 171 298 574 euros.

4.5 DETTES FINANCIERES

Les dettes financières d'un montant de 2 940 320 209 euros sont constituées d'un emprunt obligataire souscrit en 2017 pour l'acquisition des titres RTE.
En 2016, CTE a souscrit un bridge loan pour le financement partiel de l'acquisition des titres RTE. En 2017, CTE a procédé au refinancement de sa dette via l'émission d'un emprunt obligataire sur les marchés règlementés.

	Degré d'exigibilité		31/12/2018	31/12/2017
Rubriques €	1 an au plus	Plus d'un an		
Autres emprunts obligataires	20 320 209	2 920 000 000	2 940 320 209	2 944 284 167
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Dettes financières	**20 320 209**	**2 920 000 000**	**2 940 320 209**	**2 944 284 167**

L'émission obligataire consiste en trois tranches : 500 Meur à 7 ans (coupon 0,875%), 1200 Meur à 11 ans (coupon 1,5%) et 1220 Meur à 15 ans (coupon 2,125%). La duration moyenne est de 12,1 années.

Au 31 décembre 2018 les intérêts courus s'élèvent à 20 Meur.

4.6 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES

€	Degré d'exigibilité		31/12/2018	31/12/2017
	1 an au plus	Plus d'un an		
Fournisseurs	72 358		72 358	72 440
Factures non parvenues	58 500		58 500	308 310
Fournisseurs et comptes rattachés	**130 858**		**130 858**	**380 750**
Avances et acomptes reçus				
Dettes sociales				
Dettes fiscales				
Produits constatés d'avance				
Autres dettes	8 243 305		8 243 305	
Autres dettes et comptes de régularisation	**8 243 305**		**8 243 305**	
Dettes d'exploitation et autres dettes	**8 374 163**		**8 374 163**	**380 750**

Les autres dettes correspondent aux flux liés à l'integration fiscale avec RTE.

4.7 CHIFFRE D'AFFAIRES

Depuis sa création, la société SOCIETE CTE n'a pas généré de chiffre d'affaires.

4.8 RESULTAT D'EXPLOITATION

Rubriques €	31/12/2018	31/12/2017
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		
Autres produits		
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	1 057 871	13 331 564
Impôts, taxes et versements assimilés		
Charges de personnel		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		440
CHARGES D'EXPLOITATION	**1 057 871**	**13 332 004**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-1 057 871**	**-13 332 004**

Le poste « Autres achats et charges externes » s'explique principalement par :

- Les honoraires des commissaires aux comptes, frais et débours pour 110 549 €
- Les honoraires des avocats fiscalistes pour 1 741 €
- Les prestations comptables du CSPC pour 113 040 €
- Les frais bancaires pour 6 709 €
- Les autres prestations de services d'un montant total de 803 057 € concernent principalement des frais de prestations d'appui au fonctionnement (606 000 €) et les frais de notation (193 800 €).

Depuis sa création, la société SOCIETE CTE ne compte aucun salarié dans ses effectifs.

4.9 RESULTAT FINANCIER

Rubriques €	31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers de participations	223 424 185	241 821 427
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS	**223 424 185**	***241 821 427***
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 980 276	990 155
Intérêts et charges assimilées	49 049 056	24 284 167
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	**51 029 331**	**25 274 322**
RESULTAT FINANCIER	**172 394 854**	**216 547 105**

Le résultat financier de la SOCIETE CTE d'un montant de 172 394 854 euros s'explique par :

- Des dividendes reçus de la part de la filiale RTE pour un montant de 223 424 185 euros
- De la dotation aux amortissements de la prime d'émission de l'emprunt obligataire pour 1 980 276 euros
- Des charges d'intérêts sur l'emprunt obligataire pour 49 049 056 euros.

4.10 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Rubriques €	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)		

4.11 IMPOT SUR LES BENEFICES

La charge nette au titre de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2018 est 38 409 €.

- Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition de l'impôt €	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat Net après impôt
Résultat courant	171 336 983	38 409	171 298 574
Résultat exceptionnel court-terme			
Résultat exceptionnel long-terme			
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
Crédits d'impôt			
RESULTAT COMPTABLE	**171 336 983**		**171 298 574**

Méthode employée : Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

5 - ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

5.1 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	CAPITAL	Capitaux Propres autres que le capital (4)	Quote-part du capital detenu (%)	Valeurs comptables des titres detenus			Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Nombre	Brute	Nette					
Renseignements détaillés (cf. (1) et (3))											
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)											
RTE	2 132 285 690		100,00%	213 228 569	8 200 000 000	8 200 000 000	0	0	4 783 334 515	514 456 863	223 424 185
Participations (10 à 50% du capital)											
			TOTAL								

(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

5.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement marquant ne s'est déroulé depuis le 1er janvier 2019.

5.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs aux prestations de l'exercice 2018 représentent 84 260 euros.

5.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements données €	31/12/2018	Échéances		
		< 1an	1 à 5 ans	> 5ans
Engagements liées aux opérations d'exploitation				
Engagements liées aux opérations d'investissement				
Engagements liées aux opérations de financement				
TOTAL	0	0	0	0